



portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX

Accès au grade de attaché principal

Le Maire du Fidelaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de attaché principal pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme OURY Fabienne, attaché <i>Echelon : 11</i> par ancienneté	1	01/02/ 2026 Favorable

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à le fidelaire, le 9 janvier 2026
Le Maire,

